

## Compte-rendu de réunion du 29 novembre 2017

### Participants :

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Pacal BARILLE	ComCom Val d'Ille-Aubigné	en visio	
Myriam BASLE	Rennes Métropole	x	
Sébastien BONDOUX	Parenthèses URBaineS	x	
Pierre CAPART	DGALN / Bureau Urbanisme QV3	x	
Pascal CHEVALOT	AGURAM		x
Alexandra COCQUIERE	IAU IdF	x	
Adeline COUPE	IGN Conseil – projet GPU		x
Olivier DISSARD	CGDD/DRI/MIG	x	
Emilie CHAUFoux	DGALN / Bureau Urbanisme QV4		x
Dominique ESNAULT	ADAUHR	x	
Bruno FORGET	SIEEA		x
Arnaud GALLAIS	Cerema Ouest	x	
Julia GARTNER-NEGRIN	Min Culture / Bur. Espaces protégés		x
Loic GONDOL	IGN Conseil – projet GPU	x	
Nicolas MARCHAND	DGALN		x
Stéphane ROLLE	CRIGE PACA	x	
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne	x	
Xavier Rousset	DGALN / Bureau Urbanisme QV3		x
Marie TANNEAU	ESRI France - arcOpole		x
Franck TOUYAA	Agglo de Cergy-Pontoise + AITF		x
Sabine VOIDEY	DDT 37	x	

### Ordre du jour :

- Revue de l'appel à commentaires CNIG du projet de standard PLU/CC v2017 et des CSMD-DU et CSMD-SUP (SG1&4)
- Standardisation PSMV (point d'avancement SG2)
- Propositions de symbolisation (point d'avancement SG5)
- Projet de standard SCOT simplifié au périmètre et pièces réglementaires
- Structuration du règlement d'urbanisme

Prochaine réunion : **15 février à 10h** (Maison de la Bretagne)

## 1. Révision du standard suite à la réforme du code de l'urbanisme

Suite à l'appel à relecture technique durant l'été, le GT CNIG DDU a lancé l'appel à commentaires CNIG portant sur les projets de standards PLU/CC et de consignes de saisie de métadonnées DU et SUP.

L'appel à commentaire s'est déroulé entre le 18 septembre et le 17 novembre 2017 et il a été relayé par diverses instances : CNIG, GPU, Géorezo, etc. Il a rencontré un vif succès en recueillant 362 commentaires provenant de 35 contributeurs : nombreuses collectivités (de toutes tailles : de la communauté de communes aux grandes métropoles), services de l'État, experts du domaine (déjà sollicités lors de l'appel à relecture durant l'été), IDG, ainsi que entreprises privées et/ou bureaux d'études.

L'instruction de ces nombreux commentaires est en cours et sera publiée pour la prochaine Commission données du CNIG se réunissant le 14 décembre 2017.

La réunion du GT CNIG DDU est l'occasion d'effectuer la revue des commentaires les plus importants à débattre.

### Relevé de décisions :

- Du fait de son absence dans le code de l'urbanisme l'attribut **DESTDOMI** (destination dominante du zonage) reste bien reporté en attribut complémentaire optionnel. P. Barillé remarque qu'il ne sera dans ce cas pas exposé par le flux WFS.
- **STECAL** : ce point a été maintes fois débattu en GT CNIG DDU et a finalement été tranché par le bureau métier et le SG1 du GT DDU : conformément au code de l'urbanisme les STECAL ne peuvent pas être assimilés à un type de zonage et seront codés comme prescriptions.
- **Zonages en mer** : le bureau métier rédigera une consigne sur le codage de ces zones (identifiées aujourd'hui par défaut comme zones naturelles, Typezone = N)
- la **sous-codification des OAP** sera ré-étudiée par P. Capart et M. Baslé
- **Millésime** du futur standard : **2017** (plutôt que 2018) du fait de « l'état des connaissances et de la réglementation en 2017 » et la possibilité de compléments PSMV en 2018.
- **DATAPPRO** : la datapro est bien commune à l'ensemble des fichiers de la série de données (autrement dit c'est la même datapro pour tous les fichiers). La consigne a bien été ajoutée au projet de standard.
- **Attributs liés à un code de Prescription** : ils seront introduits sous forme d'attributs complémentaires optionnels, dont des exemples (notamment sur la codification des hauteurs) seront fournis par M. Baslé et S. Bondoux.
- table **DOC\_URBA géographique** : cette évolution est reportée à une version ultérieure du standard CNIG si le besoin est avéré.
- Maintien du **millésime** pour le tableau des systèmes de référence
- La possibilité d'accès direct à une page du règlement (**#page=n**) dans l'attribut NOMFIC est maintenue car sans impact sur le nom du règlement tel que décrit dans §4.3 / Arborecence des pièces écrites : <insee ou siren>\_reglement\_<datapro>.pdf .
- Ajout de la valeur « **Référentiel local** » dans le tableau ReferentielSaisieType comme référentiel de saisie (au cas où il serait plus précis que le référentiel cadastral).
- Fiches de « **métadonnées parents** » l'obligation Inspire de créer des fiches de métadonnées parents (par « produit » PLU(i), CC, SUP, SCOT... et par version du standard CNIG) est acceptée par le GT DDU et sera mise en œuvre par l'IGN. [Remarque : une grande partie de la saisie de métadonnées sera rendue transparente par l'utilisation de l'outil de saisie des métadonnées proposé dans la prochaine version du

GPU v3.1.2 disponible début 2018]

- La mention à la balise **fileidentif** sera clarifiée dans les consignes de saisie de métadonnées.

- **Licence** du document d'urbanisme dans les métadonnées : les consignes de saisie de métadonnées recommanderont la licence ouverte, mais laisseront la possibilité d'utiliser une licence ODBL.

- Les **plans de secteur** sont définis par l'art. [L151-3 du code de l'urbanisme](#). La demande des métropoles correspond à l'application de cet article de loi créée par l'[ordonnance n°2015-1174](#) du 23 septembre 2015. Il devient donc nécessaire de faire apparaître la notion de plan de secteur dans l'arborescence du PLUi. Le club PLUi abonde dans ce sens.

## 2. Standardisation PSMV

*On dénombre 111 PSMV, ils sont élaborés par l'État et la collectivité concernée et sont soumis à l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA).*

*Le Ministère de la Culture et le GT CNIG DDU élaborent conjointement le standard de dématérialisation des PSMV.*

*L'élaboration de la légende générale des PSMV est en cours et sera présentée à la CNPA.*

*La codification propre au PSMV s'insérera en cohérence et en complément à celle des PLU, principalement par ajout de sous-codes de prescriptions. Ce qui nécessite un travail d'analyse mené par le SG2 « Standardisation PSMV ».*

*Rennes-Métropole a pris en charge l'analyse pour la modélisation CNIG des PSMV en s'appuyant sur :*

- *la codification / sous-codification actuelle du projet de révision du standard PLU ;*
- *la numérisation et la note méthodologique du PSMV d'Avignon, ainsi que l'analyse des élèves-ingénieurs de l'ESGT dans le cadre de leur projet pré-professionnel et leur numérisation du PSMV de Blois ;*

La commission nationale du patrimoine et de l'architecture ne sera pas constituée avant début 2018.

Rennes Métropole a réalisé la [note de synthèse pour un complément PSMV](#) au standard PLU-CC v2017. Cette note a été transmise pour avis au Ministère de la Culture.

Fin novembre le bureau métier (J. Gartner-Négrin) réunissait chargés d'étude et géomaticiens pour travailler sur la légende générale des PSMV.

La note de Rennes Métropole déroule toute la légende des PSMV sur un seul code de Prescription par correspondance avec un unique article du code de l'urbanisme. A. Gallais propose de réfléchir à une typologie sur 8 codes (correspondants aux rubriques de la légende nationale) plutôt que sur un seul code (98) comprenant les 48 sous-codes (01 à 48). Il ne semble pas utile de distinguer le caractère surfacique-linéaire-punctuel dans la proposition de codification.

### Décision / Actions

Le GT CNIG DDU se place en attente des retours du Ministère de la Culture sur :

- la validation de la légende nationale
- la proposition de structuration et codification présentée par Rennes Métropole

### 3. Point d'avancement SG5 « Propositions de symbolisation »

*Parallèlement à l'élaboration du standard CNIG v2014, le GT DDU avait établi des [propositions de symbolisation](#) pour les documents d'urbanisme dématérialisés.*

*La recodification et réforme du code de l'urbanisme traduite dans le projet de standard CNIG PLU/CC v2017 permettent d'envisager de reprendre ce chantier.*

*A l'instar des précédentes, les spécifications de symbolisation ne sont pas intégrées dans le standard CNIG, et portent uniquement le statut de propositions.*

*Elles pourront inspirer la symbolisation proposée par le GPU qui devient standard de fait pour les documents d'urbanisme dématérialisés, du fait de son homogénéité pour l'ensemble des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire.*

*L'approche se fera en deux temps : symbolisation uniquement basée sur les codes de prescriptions et périmètres d'informations v2017, puis basée sur les sous-codes dans un deuxième temps.*

Un sous-groupe SG5 s'est constitué autour de M. Tanneau avec S. Bondoux, L. Gondol, Pascal Barillé, en lien étroit avec le projet GPU. Dans cette phase de lancement, un état des lieux et notamment des évolutions entre v2014 et v2017 a été accompli. A. Gallais rappelle que la codification / sous-codification est encore susceptible d'évolutions suite à l'appel à commentaires.

Un espace Dropbox a été installé pour les échanges du SG5, le sous-groupe peut également utiliser le Google drive dédié au GT CNIG DDU, avec un répertoire dédié au SG5.

Le SG5 déplore la décision de report de l'attribut DESTDOMI en attribut optionnel dans le projet de standard v2017 (cf §1), car la symbolisation du zonage s'appuyait sur une combinaison entre type de zonage et destination dominante.

#### Décision / Actions

- Poursuite des travaux, avec de nouvelles symbolisations pour les nombreux codes de prescriptions et périmètres d'informations.

### 4. Projet de standard SCOT simplifié au périmètre et pièces réglementaires

Le GT CNIG DDU avait initié un projet de standardisation des SCOT. Celui-ci avait été interrompu à la demande de la FNSCOT par courrier de son directeur au CNIG en juin 2015.

Ce courrier évoquait la « nature particulière des cartographies inscrites dans les SCOT", la FNSCOT redoutant en particulier les contraintes techniques et financières liées à l'obligation de devoir numériser l'ensemble des SCOT suivant des prescriptions nationales.

Conformément au mandat 2017 du GT CNIG DDU et aux besoins du projet GPU, A. Gallais a repris ce projet de standard CNIG SCOT en le réduisant au périmètre du SCOT et de ses pièces réglementaires. Le document a par ailleurs été rendu le plus synthétique et pratique possible.

A. Gallais indique que les périmètres de SCOT approuvés peuvent différer de l'enveloppe de l'ensemble des limites communales des communes membres, notamment dans le cas des SCOT littoraux disposant d'une partie maritime.

Ce projet de "[Standard SCOT - périmètre et pièces réglementaires](#)" est présenté au GT

CNIG DDU et devra ensuite être présenté à la FNSCOT.

#### Décision / Actions

- Après débat sur l'utilité des tables DOC\_URBA et DOC\_URBA\_COM dans ce standard (actuellement non utilisées par le GPU pour l'intégration des SCOT), le GT CNIG DDU décide de les maintenir du fait des informations qu'elles contiennent : liens vers les pièces écrites réglementaires, etc.
- Le bureau métier QV3 transmettra le projet de standard à la FNSCOT début décembre, accompagné des consignes de saisie de métadonnées pour les SCOT
- S. Voidey rédigera les CSMD-SCOT pour le SG4 Métadonnées d'ici le 1er décembre.
- Sous réserve de l'accord préalable de la FNSCOT, le projet de standard SCOT accompagné des consignes de saisie de métadonnées pourrait être présenté à la prochaine commission données du CNIG du 14 décembre, en même temps que les projets de standard d'urbanisme v2017.

*[Hors réunion] : les CSMD-SCOT ont été rédigées par S. Voidey, et sont [accessibles ici](#).*

## **5. Structuration de la partie réglementaire du document d'urbanisme**

Les collectivités territoriales numérisent leurs documents d'urbanisme suivant le standard CNIG et les intègrent dans le Géoportail de l'urbanisme.

Outre les objets géographiques interrogeables : zonages, prescriptions, etc. le document d'urbanisme numérique comprend l'ensemble des pièces écrites réglementaires : le règlement et certaines OAP correspondant aux secteurs de ZAC et de renouvellement urbain, ainsi que les OAP sectorielles.

Ces pièces écrites se présentent actuellement au mieux sous forme de fichiers pdf indexés exportés depuis un logiciel de traitement de texte, avec des signets et un sommaire en première page, comme le recommande le standard CNIG.

Le règlement impose des contraintes aux projets d'urbanisme : règles propre au zonage, recul par rapport à la voirie, aux limites de parcelles, hauteurs maximales, coefficients d'emprise au sol, etc.

De nombreux acteurs de l'urbanisme souhaiteraient pouvoir le réduire à un ensemble de règles directement intégrables dans des modèles exploitables par des applications évoluées. La structuration du règlement répondrait à ces besoins et permettrait de nombreux services applicatifs en aval.

DHUP et IGN s'intéressent particulièrement à ce chantier d'avenir, l'IGN notamment à travers le projet de recherche SimPLU

#### Débat :

M. Baslé témoigne de l'expérience de création d'attributs complémentaires (dans la structure du standard CNIG PLU. Elle remarque cependant un potentiel danger à essayer de tenter de normer à l'excès la structuration de la réglementation. A. Cocquière abonde dans ce sens en signalant que les récentes évolutions du code de l'urbanisme ont justement offert aux collectivités une bien plus grande liberté dans l'élaboration des règlements d'urbanisme.

S. Rolle alerte également sur le fait qu'il reste beaucoup à travailler sur l'amélioration continue, le développement de ressources annexes (gabarits, jeux tests), la formation et l'accompagnement des standards d'urbanisme CNIG auprès de collectivités et/ou de bureaux d'études à peine familiarisés avec les aspects métier et géomatique, avant de

pouvoir travailler sur des sujets liés aux applicatifs aval.

Décision / Actions

- Sans en être nécessairement porteur, le GT CNIG DDU souhaite s'impliquer dans cette action de recherche au sujet de la structuration du(des) règlement(s) d'urbanisme.
- La démarche retenue à ce stade consiste à croiser les analyses et résultats de Rennes Métropole avec les besoins exprimés par la DHUP.
- La prochaine réunion du GT DDU pourrait être l'occasion d'une présentation de projet existants : DecodURBA (initié par N. Guion de l'IGN lors du [Hackurba 2017](#)), BUILDrZ et URBANSimul, etc.